



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Arrêté électoral particulier n°2023-11-17-06

Recevabilité de la liste de candidat(e)s

relatif aux élections en date du 28 novembre au 30 novembre 2023

UFR FSS

Université de Poitiers

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2, L.713-1 à L.713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D.719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;
- VU l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- VU les délibérations et recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) relatives au vote électronique, en particulier la délibération CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet et son rectificatif ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique Nouvelle Aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n° 30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la décision cadre relative aux élections par voie électronique du 20 mars 2023 ;

- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 20 décembre 2022 ;
- VU l'arrêté n° DS 04-09-2023-03 portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Nicolas BOISTAY, Directeur général des services adjoint, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 20 décembre 2022 ;
- VU la délibération n° CA-10-07-2023-04 portant actualisation des Statuts de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération n° CA-26-11-2021-03 en date du 26 novembre 2021 portant adoption du règlement intérieur de l'UP ;
- VU la délibération du conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 28 novembre 2014 portant Statuts de l'UFR Faculté des Sciences du Sport ;
- VU l'arrêté électoral n°2023-10-27-24 à n°2023-10-27-27 ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif en date du mercredi 15 novembre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les listes de candidature qui suivent sont déclarées recevables pour les scrutins prévus lors l'élection du 28 au 30 novembre 2023, et sont arrêtées comme suit :

Pour l'UFR FSS

- Collège A
 - o La liste « PR de la faculté des Sciences du Sport »
- Collège B
 - o La liste « Pour un avenir meilleur »
 - o La liste « La diversité au service de tous »
- Collège BIATSS
 - o La liste « BIATSS STAPS »
- Collège Usagers
 - o La liste « BOUGE TA FAC avec l'AFEP et tes assos étudiantes »

Les listes concurrentes ont fait l'objet d'un tirage au sort afin de déterminer l'ordre d'affichage, correspondant à l'ordre de listé ci-dessus.

Article 2 :

Les listes de candidatures recevables sont annexées au présent arrêté.

Article 3 :

Le directeur de l'UFR FSS ainsi que son responsable administratif sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeur(rice)s par voie d'affichage et tenu à leur disposition sur les lieux de vote.

Article 4 :

Le présent arrêté s'applique dès sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 16 novembre 2023



La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Przemyslaw SOKOLSKI

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

17/11/2023

Annexe : Liste recevable

Nom : PR de la faculté des Sciences du Sport

Soutien : /

1	Monsieur	Michel	AUDIFFREN
2	Monsieur	Laurent	BOSQUET
3	Monsieur	Benoit	DUGUE (<i>Délégué de liste</i>)
4	Monsieur	Tony	MONNET
5	Monsieur	Aurelien	PICHON
6	Monsieur	Yannick	BLANDIN

Profession de foi : NON

Annexe : Liste recevable

Nom : Pour un avenir meilleur

Soutien : /

1	Monsieur	Abdelrhani	BEN RAISS (<i>Délégué de liste</i>)
2	Madame	Emilie	GIRET
3	Monsieur	Michael	PILLOT
4	Madame	Nathalie	ANDRE
5	Monsieur	Nasser	REZZOUG

Profession de foi : OUI

Liste : Pour un avenir meilleur

Profession de foi

Nous vivons actuellement une période charnière où les décisions prises auront un impact déterminant sur le futur proche de notre faculté. Face à cet enjeu crucial, nous aspirons à insuffler un nouveau souffle mettant l'accent sur la collaboration, la transparence, le respect et l'écoute des opinions diverses.

Les membres sortants de notre liste ont toujours été des défenseurs de la transparence et de la démocratie. À chaque conseil de faculté, ils ont systématiquement partagé l'ordre du jour avec l'ensemble du collège dès sa réception. Les préoccupations des collègues ont été recueillies, posées lors des conseils, et un compte rendu détaillé a été fourni. Cette démarche témoigne de notre conviction en la nécessité d'une communication ouverte et accessible.

Notre liste est constituée pour que le conseil élu reflète la diversité de notre faculté, avec une représentation équilibrée de toutes les disciplines et filières. Nous croyons en une approche inclusive et collaborative pour relever les défis qui se présentent à nous. Ensemble, œuvrons pour un avenir meilleur, au-delà du conseil de faculté, incarnant les valeurs de transparence, de démocratie et d'équité, un avenir qui promeut l'inclusivité et la collaboration. Nous aspirons à un changement mettant l'accent la consultation et la prise de décision collective.

Notre faculté est actuellement à un carrefour important, les choix que nous ferons en tant que communauté auront des répercussions significatives sur notre avenir. Ensemble, nous vous invitons à voter pour une faculté qui valorise la diversité des opinions, encourage la concertation, et œuvre pour le bien-être de tous, voter pour un changement constructif et pour la promotion des valeurs qui nous tiennent tous à cœur afin faire de notre faculté un lieu où chacun peut s'épanouir.

Annexe : Liste recevable

Nom : La diversité au service de tous

Soutien : /

1	Madame	Carina	ENE A (<i>Déléguée de liste</i>)
2	Monsieur	Herve	HARISTOUY
3	Madame	Oriane	MARCON
4	Monsieur	Axel	ANDRY
5	Madame	Cecile	SCOTTO DI CESARE
6	Monsieur	Vincent	DUHAGON

Profession de foi : OUI

La diversité au service de tous

Chères et chers collègues du collège B,

Nous sommes heureux de vous présenter notre liste pour le conseil de faculté, une équipe dévouée à l'écoute et au respect de chacun. Notre engagement envers ces valeurs fondamentales repose sur la conviction que la diversité des opinions et des expériences enrichit notre faculté et contribue à la qualité de l'enseignement et de la recherche.

Notre profession de foi repose sur les principes suivants :

Notre liste s'engage autour d'une écoute active et échanges « directs » : Nous nous engageons à être des représentants attentifs et à recueillir vos préoccupations, vos idées et vos suggestions. Vos voix seront entendues, et nous nous efforcerons de comprendre vos besoins pour défendre au mieux les intérêts de la communauté universitaire.

Nous organiserons des moments de concertation communs collectif à un rythme régulier, afin de débattre, d'informer et relayer, et que chacun et chacune puisse exprimer ses convictions, et les faire éventuellement évoluer dans une dynamique constructive.

Nous envisageons également de permettre à tous, en dehors des temps de concertation collectif, de venir échanger avec nous. Pour ce faire, nous mettrons en place des permanences, dans un espace dédié à cela, afin de rompre avec la déshumanisation due aux nombreux échanges par mail.

Notre liste s'engage autour du respect de la diversité : A l'image de cette liste, notre collège B, notre faculté sont le reflet de la diversité des parcours, des mentions, des lieux d'affectation, des cultures, des disciplines et des perspectives. Nous nous engageons à respecter et à célébrer cette diversité, en veillant à ce que tous les membres du collège B, se sentent inclus, valorisés et écoutés.

Notre liste s'engage à de la transparence et de la responsabilité : Nous croyons en la transparence de la prise de décision et en la responsabilité envers notre communauté. Nous nous engageons à porter le point de vue majoritaire de notre collège, à communiquer ouvertement sur nos actions et à rendre compte de nos choix et de leurs conséquences.

Notre liste s'engage pour une meilleure collaboration : Le conseil de faculté ne peut fonctionner efficacement que si nous travaillons ensemble. Nous favoriserons la collaboration avec les étudiants, les enseignants, le personnel administratif et tous les acteurs de la faculté pour trouver des solutions aux défis auxquels nous sommes confrontés.

Nous espérons que vous partagerez notre vision d'une faculté où l'écoute et le respect de chacun sont au cœur de nos actions. En votant pour notre liste, vous nous donnerez l'opportunité de travailler en votre nom pour faire de notre faculté un lieu où chacun peut s'épanouir et contribuer au progrès de la connaissance et de sa transmission.

Nous sommes à votre disposition pour discuter de nos idées et répondre à vos questions. Ensemble, nous pouvons créer un environnement de travail meilleur pour tous.

Avec respect et dévouement,

Annexe : Liste recevable

Nom : BIATSS STAPS

Soutien : /

1	Madame	Isabelle	SICOT (<i>Déléguée de liste</i>)
2	Monsieur	Samuel	MOUSSAC
3	Madame	Emilie	CHARRON

Profession de foi : NON

Annexe : Liste recevable

Nom : BOUGE TA FAC avec l'AFEP et tes assos étudiantes

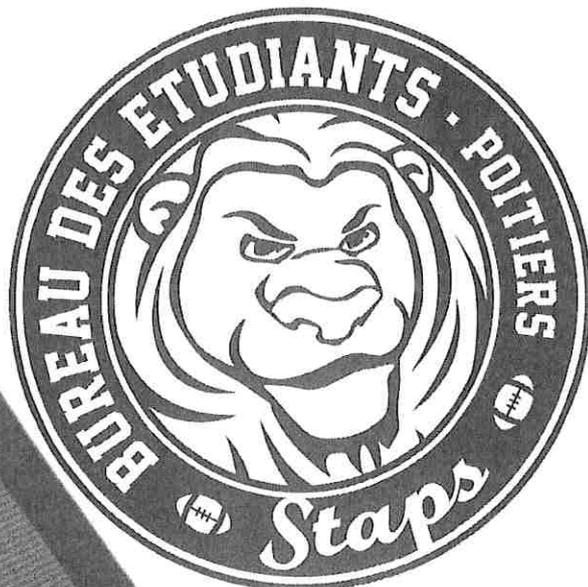
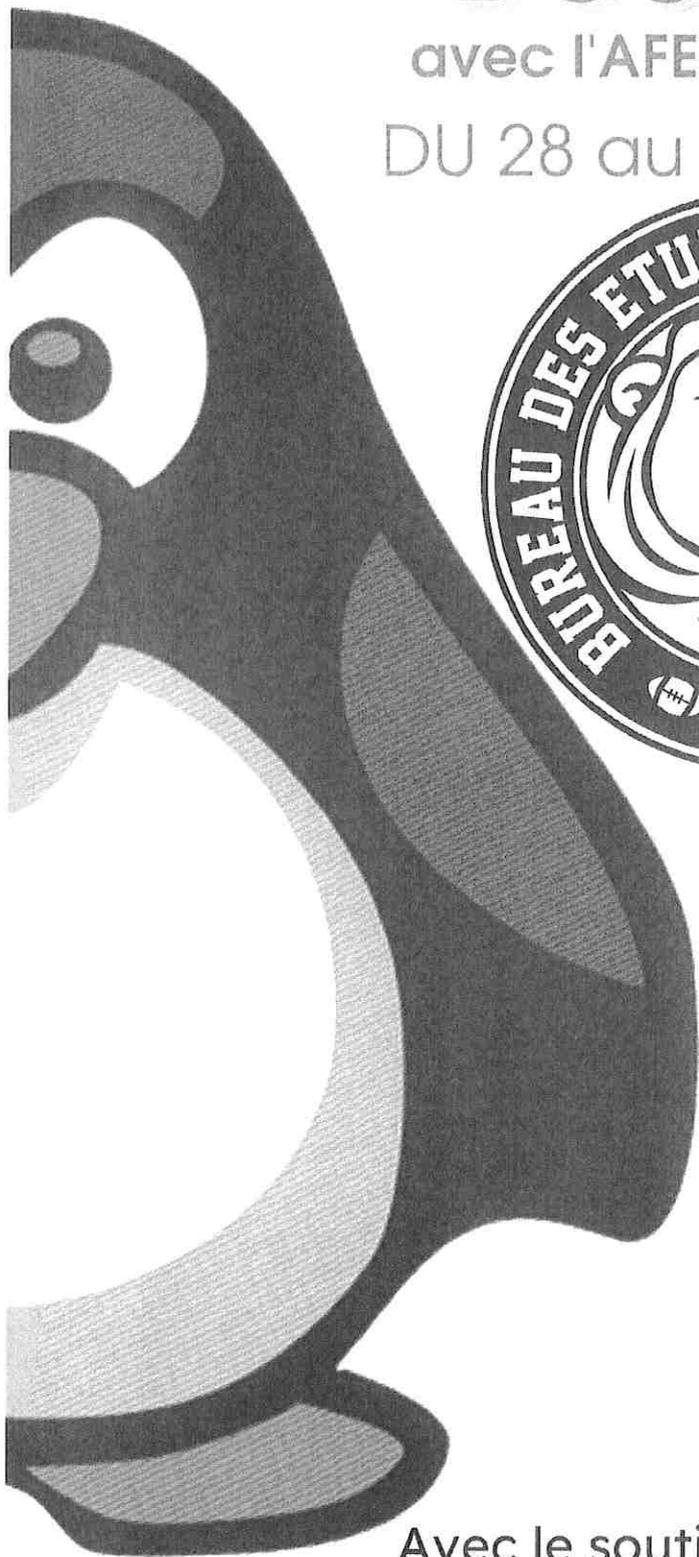
Soutien : AFEP ; ANESTAPS

1	Monsieur	Thierry	DE NADAI (<i>Délégué de liste</i>)	Titulaire
2	Madame	Camille	HERMOUET	Titulaire
3	Monsieur	Jules	DIASCORN	Titulaire
4	Madame	Marine	BERTHOMIER	Titulaire
5	Monsieur	Alexis	SEGUIN	Titulaire
6	Madame	Heloise	CORTES	Suppléant(e)
7	Monsieur	Arthur	DELESQUE	Suppléant(e)
8	Madame	Amelys	POUPART--BELLOT	Suppléant(e)
9	Monsieur	Ottis	GEMOT	Suppléant(e)
10	Madame	Heloise	LORRAIN	Suppléant(e)

Profession de foi : OUI

BOUGE TA FAC

avec l'AFEP et tes assos étudiantes
DU 28 au 30 novembre, JE VOTE



Avec le soutien de

 @AFEP_POITIERS

 @AFEP.POITIERS

 AFEP POITIERS



FAGE
LES ASSO. ETUDIANTES



NOS ENGAGEMENTS...

Intégrer dans chaque cursus un temps de formation sur la **transition écologique**, la lutte contre les **violences sexistes et sexuelles**, et la lutte contre les **discriminations**.

Accompagner les associations dans l'animation de la **vie étudiante**

Garantir la construction d'emploi du temps prenant en compte le **bien-être étudiant** et la **qualité de vie** et d'étude.

Faciliter l'accès à l'engagement, sa reconnaissance et la **valorisation des compétences** qu'il permet de développer

Lutter contre la **précarité étudiante**, notamment en ce qui concerne les frais annexes imposés par la pratique sportive (transport, matériel, etc.).

Lutter pour des **modalités d'examens justes** et équilibrées.

Défendre des **capacités d'accueil larges**, en adéquation avec les conditions matérielles, pour lutter contre la sélection dans l'enseignement supérieur.

Garantir les **mêmes droits** aux étudiantes et étudiants **sur tous les campus**.

Soutenir la **mise en place des conseils de perfectionnement** et s'assurer que les étudiant·es y soient représentés.

Améliorer l'accès à la filière STAPS pour les étudiant·e.s en situation de handicap et développer davantage la prise en compte du handicap au sein de chaque mention de licence



avec l'AFEP et tes assos étudiantes

